

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société des Études de Lettres  
**Band:** 3 (1928-1929)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Chronique de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

---

### Etat nominatif.

*Modifications de février à mai 1929.*

#### *Décès.*

M. H. Besançon.

#### *Radiations.*

MM. R. Bær, H. Bovay, A. Hutter, M. Perrin, A. Seelieb, G. Têtaz ; Mlles C. Baker, M. Bergier, E. Fossati, E. Mozes, G. Quinche et E. Smith.

#### *Adhésions.*

M. R. Bray, prof. à l'Université, av. d'Echallens 80, Lausanne.  
Mlle M. Browne, stud. litt., La Casita, Mousquines, Lausanne.  
M. P. Chappuis, Dr-médecin, rue Beau-Séjour 14, Lausanne.  
Mlle E. Charlet, stud. litt., Pré du Marché 10 A, Lausanne.  
Mlle M. Ernst, étud. sc. soc., Le Télémy, La Rosiaz s/Lausanne.  
Mlle R. Gaillard, stud. litt., av. d'Echallens 80, Lausanne.  
Mlle L. Kassianoff, stud. sc., Georgette-Cottage, La Rosiaz s/Laus.

#### *Changements d'adresse.*

Mme L. Visinand-Bizot, cure de Pomy, près Yverdon.  
M. H. Reichel, Schule am Meer, Juist a. Nordsee, Allemagne.  
M. M. Reymond, rue de l'Ancien Stand 32, Montreux.

### Conférences Académiques de Lausanne.

Le 13 février, M. Léon Brunschvicg, membre de l'Institut et professeur de philosophie à la Sorbonne, a parlé, devant un nombreux auditoire, *Des rapports entre les sciences de la nature et la philosophie de l'esprit*. M. Marcel Reymond a bien voulu nous envoyer, de cette conférence, le compte rendu suivant :

Après avoir rappelé le plaisir qu'il eut à nous entretenir, en

1923, de l'expérience religieuse de Pascal, M. Brunschvicg aborda son sujet : quelle base de référence les sciences de la nature nous offrent-elles pour la connaissance de l'humanité ?

Les sciences de la nature nous offrent deux modèles d'après lesquels nous pouvons constituer une science ayant l'homme pour objet : la physique et la biologie. Le modèle biologique paraît le plus indiqué.

Pour Aristote, le père de la biologie, il n'y a de science que du général. La biologie s'efforcera donc d'établir une hiérarchie d'espèces et de genres. On aura ainsi une science déductive et, par delà Bacon, cet idéal est resté celui de Cuvier et de Taine.

Une science conçue sur ce modèle peut-elle accroître notre connaissance de l'homme ? Il ne le semble pas, car, comme l'a dit Pascal, « à mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux ». Et plus une personnalité humaine est complexe, moins elle souffre d'être insérée dans une hiérarchie de classe. Le *Port-Royal* de Sainte-Beuve reste un chef-d'œuvre de psychologie précisément parce qu'il fait revivre chaque figure dans ce qu'elle a de propre et d'irréductible.

La biologie de Cuvier est périmée. Depuis Lamarck et Darwin, cette science tend à être, non une hiérarchie de classes, mais un ensemble de relations entrecroisées qui enserrant l'individu dans sa singularité. Il n'y a de science que du particulier.

Le second modèle d'après lequel on peut concevoir une science portant sur l'humanité est fourni par la physique. Montesquieu en a fait l'essai dans l'*Esprit des lois*. Il y met en lumière la diversité et la complexité du déterminisme, par quoi il faut entendre seulement une succession d'antécédents et de conséquents. Or la liberté peut s'insinuer dans un tel déterminisme. Emile Boutroux l'a montré, dans ses leçons sur l'*Idée de loi naturelle*, par la distinction qu'il établit entre la nécessité, qui vient de l'esprit, et le déterminisme de fait.

Ainsi l'humanité n'est nullement prisonnière d'un fatalisme biologique ou racial. La science bien interrogée, en nous libérant des préjugés qui dressent les hommes les uns contre les autres,

nous amène à rejeter de fausses notions qui constituent des barrières entre les hommes ; de cette façon, une science de l'esprit peut contribuer au rapprochement des peuples.

Il est malaisé de résumer la conférence de M. Brunschvicg, dont les grandes lignes étaient soigneusement dissimulées sous l'abondance des exemples cités. On peut regretter que le savant auteur de ces œuvres magistrales : *L'expérience humaine et la causalité physique*, et *Le progrès de la conscience dans la philosophie occidentale*, n'ait pas plus nettement précisé sa conception de la « philosophie de l'esprit » ; aussi le rapport que M. Brunschvicg établit entre cette philosophie et les sciences de la nature ne pouvait-il être vraiment compris que de ceux qui, par la lecture de ses ouvrages, étaient déjà familiarisés avec son idéalisme rationnel.

\* \* \*

L'Aula du Palais de Rumine était bien garnie le 13 mars pour la conférence de M<sup>e</sup> Maurice Garçon, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur *Les grands procès de sorcellerie*. Sujet très vaste, traité dans une manière à la fois large et précise, avec autant d'art que de naturel, par un maître de la parole.

En remontant dans l'histoire, on trouve de bonne heure une distinction fondamentale entre la religion et la magie : l'homme pieux prie la divinité, le magicien lui commande ; de plus, le premier ne poursuit que des fins morales, le second ne connaît aucune réserve ; l'un est bon, l'autre, méchant. Si le paganisme a connu la magie, le christianisme à ses débuts s'en est peu occupé ; au neuvième siècle, pour le *Canon episcopi*, il n'y a là que fantasmes et songes ; en 1310, encore, le Synode de Trêves dit que la magie n'existe pas : les chevauchées nocturnes du sabbat sont des illusions du démon. Mais l'Eglise ne peut déraciner ces croyances, qui se transmettaient dans les campagnes et qui existent encore. Le Saint-office jette les yeux sur les sorciers, qu'il considère en tout cas comme hérétiques, et, vers la fin du quatorzième siècle, les papes se décident à ordonner des poursuites.

Nous pouvons nous faire une idée de la procédure suivie grâce à des documents retrouvés, par exemple, en Suisse, où les dossiers étaient conservés, tandis qu'en France on brûlait les pièces avec les condamnés. Pour la preuve, on employait le système des preuves légales, avec des listes dressées d'avance et contenant les preuves en ordre de valeur décroissante, allant des preuves complètes, comme l'aveu, qui permettaient de condamner à mort, aux indices éloignés ou admicules, sur lesquels on pouvait ouvrir une information, en passant par les indices prochains, qui autorisaient la torture. Malheureusement, les juristes n'étaient pas d'accord sur les listes, et l'accusé n'était plus couvert. Il y avait deux procès en même temps : le procès religieux, mené par l'inquisiteur, et le procès laïque, affaire du châtelain. En réalité, les deux magistrats siégeaient à la même table. Le juge religieux excommuniait, l'autre condamnait à mort. L'arrestation se faisait en soulevant de terre la sorcière, pour qu'elle ne reçut pas de forces du diable habitant la terre. On la faisait emporter dans un panier et l'on se mettait à la recherche de l'onguent dont elle s'enduisait pour aller au sabbat, ainsi que des figurines pour envoûtements, etc. On interrogeait ensuite la sorcière pour obtenir l'aveu. Les magistrats étaient de bonne foi ; ils croyaient à la sorcellerie, et il ne faut pas considérer toutes les questions posées comme oiseuses, perfides, mensongères ; mais il est vrai que l'on admettait les équivoques, les paroles fallacieuses. La sorcière refusait-elle de parler, on disait qu'elle avait le charme de taciturnité. Le barbier ou le chirurgien venait ensuite chercher la marque du diable, en plantant des épingles dans le corps de l'accusée. On ordonnait alors la torture, laissée à la fantaisie du magistrat, qui s'ingéniait à trouver ce qui ferait le plus mal ; malgré cela, il y avait une jurisprudence générale. En principe, on ne pouvait mettre que trois fois à la torture, ce qui obligea de relâcher quelques sorciers, mais alors on inventa la torture continuée, ou plutôt interrompue ; ainsi l'on n'avait toujours que trois procès-verbaux. Le condamné devait encore répéter l'aveu ; puis, quelquefois, appa-

raissait l'avocat, mais la défense était soumise à bien des réserves, et d'ailleurs dangereuse. En fait, les sorciers n'étaient pas défendus. Les bûchers n'étaient pas comme on les représente généralement ; le poteau était planté dans le pavé et entouré de bois, et la sorcière était mise dans le bois jusqu'au cou.

Les procès se multiplièrent dans la seconde moitié du seizième siècle : un vent de folie passait alors sur l'Europe. Cependant quelques protestations commençaient à se faire entendre, malgré le danger qu'il y avait à parler. L'un dit : « Les sorcières sont des folles » ; l'autre : « La torture fait commettre des erreurs ». Un livre paraît sous ce titre : « Si la torture est un instrument sûr en matière de sorcellerie ». Et l'auteur, appartenant au Parlement de Paris, avoue qu'il s'est trompé. En 1670, quarante-six sorciers sont condamnés à Rouen. Louis XIV fait grâce et résiste au Parlement qui réclame l'exécution. L'ordonnance de 1682 porte qu'à l'avenir on ne poursuivra plus les sorciers que pour maléfices, c'est-à-dire pour délits de droit commun. En Suisse aussi, les exécutions sont en décroissance au dix-septième siècle ; après 1643, on n'y trouve plus de torture ; en 1743 a lieu la dernière exécution.

Mais la sorcellerie n'est pas morte : des procès récents, où M<sup>e</sup> Garçon figura comme avocat, suffiraient à le prouver. Et ceux qui se prétendent esprits forts sont eux-mêmes pleins de superstitions. L'étude des procès de sorcellerie est une leçon de modestie et de tolérance.

### **Cours de M. Ginsburger.**

M. M. Ginsburger, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, a fait sous nos auspices un cours en quatre leçons sur *La littérature judéo-araméenne*, le mardi 30 avril, le mercredi 1<sup>er</sup> mai, le lundi 6 mai et le mardi 7 mai. Ce cours a été suivi par des auditeurs peu nombreux, mais fidèles et attentifs, heureux de pénétrer à la suite d'un guide aussi savant et sûr dans un monde de faits et d'idées dont les plus avertis d'entre

eux mesuraient mal jusque-là l'étendue et la richesse. Un compte rendu détaillé de ces substantielles et instructives conférences paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin.

### Conférences de « mise au point ».

La deuxième de nos conférences de mise au point, celle de M. G. Bonnard sur *Shakespeare créateur de caractères et la critique contemporaine*, a eu lieu dans l'un des petits auditorios de la Cité à la date prévue, le 27 février. L'analyse que nous en donnons a été rédigée par le conférencier lui-même.

« Dans le don que possédait Shakespeare d'animer ses personnages, les critiques ont toujours vu l'un des traits essentiels de son génie. Dryden le premier cherche à expliquer ce don de vie; de son propre cœur Shakespeare aurait tiré une connaissance profonde de l'homme. Pope par contre y voit une manifestation de la Nature elle-même, dont le dramaturge n'aurait été que l'instrument : les êtres qu'il crée sont réels, et non fictifs. Cette idée ne s'impose pas d'emblée; Johnson, qui trouve dans l'observation assidue des hommes la source d'une science du cœur humain à laquelle il reconnaît du reste des limites, la combat encore en 1765 au nom du bon sens. Elle n'en triomphe pas moins dans la décade qui suit. Les Romantiques en font un dogme. Pour eux, Shakespeare est essentiellement différent de tous les autres écrivains; il est la nature elle-même; on peut s'efforcer de le comprendre, mais sans quitter l'attitude humble de l'adorateur devant son dieu. Ses personnages existent au même titre que les hommes de la réalité. La question de savoir s'ils sont bien ou mal construits, vraisemblables ou non, est sans pertinence. La critique ne peut pas légitimement leur appliquer les critères qui valent ailleurs. La seule tentative qui lui soit permise est celle de ramener à l'unité de formules plus ou moins souples la multiplicité de leurs paroles et de leurs actes. Et c'est à la recherche de ces formules que se livrent les innombrables critiques du XIX<sup>e</sup> siècle qu'attire l'étude des personnages du théâtre shakespearien,

et la plupart encore des critiques contemporains : chacun s'efforce de parvenir à une conception personnelle du caractère étudié, et la soutient tantôt en supposant toutes sortes de données extérieures à la pièce, tantôt en ne retenant des données de la pièce que ce qui la confirme. La conséquence est qu'il y a presque autant d'interprétations d'un caractère donné que de critiques qui l'ont étudié et que ces interprétations suivent les modes psychologiques du moment ; la psychanalyse est ainsi venue au secours d'un des plus récents interprètes de Hamlet, Clutton-Brock.

A cette attitude à l'égard des personnages shakespeariens, rares au XIX<sup>e</sup> siècle furent ceux qui ne se rallièrent pas. Poe s'en indigna inutilement et Rümelin est tourné en ridicule par Dowden. Mais depuis 1910 environ se constitue un peu partout une nouvelle école de critique shakespearienne qui prend résolument le contrepied de la critique traditionnelle. Très discutés, très attaqués, ses chefs, J.M. Robertson et J.D. Wilson en Angleterre, E.E. Stoll en Amérique, L. Schücking en Allemagne n'en convertissent pas moins à leur attitude, sinon à toutes leurs théories, un nombre croissant de savants et de critiques. Pour eux, le génie de Shakespeare, si unique qu'il soit, ne le rend pas essentiellement différent de ses congénères et, pour le bien comprendre, une connaissance de son temps, des conditions où il travaillait est nécessaire. La vitalité de ses personnages ne les empêche pas d'être parfois psychologiquement faux, d'être ou de paraître incohérents et contradictoires. Ces erreurs psychologiques, ces incohérences, ces contradictions sont en partie des fautes du dramaturge lui-même qu'expliquent, qu'excusent des moments de fatigue, d'inspiration fléchissante inévitables chez un écrivain forcé de produire vite et beaucoup, et les habitudes de travail propres aux fournisseurs des théâtres populaires de l'époque : collaboration, remaniement de pièces antérieures, remaniement de ses propres pièces, composition des pièces par scènes distinctes dont chacune devait produire le plus d'effet possible. Beaucoup du reste de ces invraisemblances dans les personnages du théâtre shakespearien n'en étaient pas pour l'auteur lui-même



et ses contemporains; elles disparaissent pour le critique qui s'efforce de comprendre la technique, toute médiévale encore, et populaire, du théâtre élisabéthain, et qui se pénètre des idées courantes, voire des préjugés, de l'époque que Shakespeare, auteur à succès, ne songeait ni à discuter ni à combattre. »

\* \* \*

Le samedi 11 mai, MM. Edmond Gilliard et Louis Lavanchy ont présenté à de nombreux membres de l'enseignement secondaire *Quelques expériences dans l'enseignement de la composition française*. Le manque de place nous oblige à remettre à un prochain numéro le compte rendu détaillé de cette séance.

### Colloques.

Nous devons à l'obligeance de nos dévoués correspondants les renseignements suivants sur le travail des colloques au cours des derniers mois.

Les séances du colloque d'*anglais* ont eu lieu conformément au programme publié dans le *Bulletin* (N° 6, p. 7), à l'exception de celle du 9 février, qui devait être consacrée à *Harry Richmond*, et qui n'a pu se tenir, probablement à cause du jour choisi. Il a été décidé de placer dorénavant les réunions le mercredi à la fin de l'après-midi.

L'utilité de ces colloques a été de faire mieux connaître aux participants Meredith, ses romans et ses idées, en le leur montrant sous un jour assez différent de celui où ils le voyaient d'abord : parent de Jean-Paul plus que de Goethe, comme l'a dit M. Vonder Mühl dans la conclusion de son travail; grand et convaincant lorsqu'il est soutenu par l'intuition, le contact avec la nature, l'ironie et l'humour; lassant et souvent illisible à force de recherche et de volontaire complication quand l'homme d'esprit l'emporte sur l'intuitif, sur le poète, et se perd en symboles touffus et artificiels, en allusions trop subtiles, en jeux de mots et d'idées par trop abondants.

Les colloques de l'hiver prochain seront consacrés à la discussion de pièces de Shakespeare.

\* \* \*

Dans sa séance du 8 mars, le colloque de *français* a entendu le commentaire de fragments de la *Lettre à d'Alembert* par MM. Lavanchy et Rey, et a décidé de commencer en automne l'étude d'*Obermann*, de Sénancour.

\* \* \*

Le colloque de *langues anciennes* avait, on s'en souvient, décidé de porter son attention au cours de cet hiver sur *Quelques historiens mineurs de la Grèce et de Rome*. En effet, les textes d'historiens secondaires présentent souvent un réel intérêt pour la connaissance des événements historiques et l'intelligence de la vie antique ; et comme, dans l'impossibilité de tout lire, il importe d'avoir lu, du moins, le plus grand nombre de textes anciens, la campagne de cet hiver devait être, pour les membres du colloque, un voyage de découverte dans les terres inconnues des historiens qu'on ne lit pas : Bérose et Manéthon, Denys d'Halicarnasse et Diodore de Sicile, Flavius Joseph, Arrien, Appien, l'Histoire auguste, etc. C'est ainsi que M. Ansermoz a présenté et défendu vaillamment Spartien, le biographe de l'empereur Hadrien, et que M. Franel doit encore, le 29 de ce mois, traiter d'Arrien. Mais les autres historiens qui ont occupé le colloque : Xénophon et Salluste, sans être des plus grands, ne sont cependant pas des *minores*. Aussi, déviant quelque peu du propos primitif, a-t-on concentré plutôt le travail sur le problème même de l'histoire : méthode, objectivité, bonne foi, intelligence, et les diverses sortes d'explications proposées des événements historiques (psychologique, économique, politique, etc.).

M. E. Reymond a montré comment, chez Salluste, une tendance très accusée n'exclut ni l'objectivité, ni l'intelligence des événements. Et, inversement, M. Recordon a fait voir, en analysant les Helléniques de Xénophon, que la ferme volonté de

marcher sur les traces de Thucydide ne suffit pas à reproduire le miracle de Thucydide ; ce qui a conduit le colloque à consacrer une séance supplémentaire à étudier le jeu de la lucide intelligence de l'historien de la guerre du Péloponnèse. A la suite d'une étude de M. A. Bonnard sur la formation de Thucydide, on a discuté de la notion de loi en histoire et du sens à donner au fameux  $\text{Κτῆμα ἐς αἰεί}$ .

M. Ph. Meylan, professeur de droit romain à l'Université, a fait faire aux membres du colloque, à travers les Pandectes, le plus intéressant voyage de découverte. En feuilletant les exemplaires du *Corpus iuris civilis* apportés exprès pour eux, les auditeurs de M. Meylan appelaient de leurs vœux le jour où les étudiants ès lettres seraient invités, par un cours à leur intention, à l'étude de ce droit romain qui est la création la plus originale du génie de Rome.

Les colloques ont été suivis fidèlement par quinze à vingt personnes. Les vieux habitués ont toujours du plaisir à s'y retrouver, et les nouveaux venus ne tardent pas à se sentir à l'aise dans ces séances aussi peu protocolaires que possible, qui sont bien des colloques, c'est-à-dire de libres entretiens où l'on est invité et stimulé au travail personnel.

Un souper en commun a été organisé à la suite du dernier colloque ; on se propose de faire de même à l'avenir.

Le colloque a reçu avec une vive reconnaissance un don de plus de cent francs d'un membre des Etudes de Lettres dont la générosité veut rester anonyme. Cette somme pourra être employée à l'achat en série de certains textes peu usuels, mais nécessaires, et à la réalisation d'un projet longtemps caressé : celui d'une visite au musée d'Avenches et d'une séance sur les gradins du théâtre romain.

\* \* \*

Le colloque de *philosophie* a poursuivi, depuis le mois de janvier, l'étude de l'ouvrage de Boutroux sur *l'Idée de loi naturelle* ; après une séance consacrée aux lois mathématiques (16 février),

M. P. Bourl'honne a traité, le 16 mars, des lois mécaniques, physiques et chimiques. Le 11 mai, M<sup>lle</sup> R. Virieux a parlé des lois biologiques; deux réunions encore sont prévues, avec deux études de M. M. Reymond sur les lois psychologiques et les lois sociologiques et un essai de conclusion générale sur la notion de loi naturelle.

### **Nouvelles des membres.**

L'ordinariat a été conféré en novembre dernier à M. G. Bonnard, professeur à la Faculté des Lettres. Nous nous plaignons à relever que parmi les titres qui ont valu cette distinction à notre président actuel, M. le Chef du Département de l'Instruction publique a tenu à mentionner son activité au sein de notre Société. Il l'a fait en ces termes : « Enfin vous êtes un des fondateurs de la Société des Etudes de Lettres, dont vous restez un animateur, assurant ainsi le contact entre l'Université et les maîtres secondaires. »

M. le professeur W. von Wartburg a accepté un appel que lui a adressé l'Université de Leipzig.

M. E. Bosshardt a été nommé maître de grec au Gymnase et au Collège classiques, à Lausanne; Mlle M. Caillet, maîtresse secondaire au Collège de Cully; M. M. Dudan, maître de français au Collège de Vevey; M. J. Franel, directeur des Gymnases classique et scientifique cantonaux, à Lausanne; Mlle H. Hürliemann, maîtresse secondaire au Collège de Moudon; Mlle L. Mottier, maîtresse gymnasiale au Collège et à l'Ecole supérieure de Montreux; M. D. Piguet, maître de latin au Collège d'Yverdon; Mlle Y. Reymond, maîtresse d'études à l'Ecole normale, à Lausanne.

### **CHRONIQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES**

Sur la proposition de la Faculté, l'Université a décerné en mars dernier les diplômes et certificats suivants :

*Licence ès Lettres (diplôme d'Etat)* : Mlle Suzanne Müller et M. Jean Duvoisin.